

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 03-2017

du lundi 15 mai 2017

Procès-verbal de la séance 3-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz-Luchez

Lundi 15 mai 2017 à 20h00, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 58

Excusées : 14

Retard :

Absents : 1

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 6 mars 2017

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
7. Assermentation(s)
8. Préavis municipal N°05-2017 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey. Elections des 12 délégués prillérans à l'ASIGOS (suite à l'adoption des nouveaux statuts).

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°05-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 353.331 «Propriété de Plan-Sépey» ;
4. de faire figurer sous la rubrique 353.390 «Propriété de Plan-Sépey» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins une abstention que les conclusions du préavis sont acceptées.

9. Préavis municipal N°06-2017 relatif à l'ouverture d'une structure d'accueil parascolaire (APEMS) de 24 places dans le pavillon scolaire provisoire de Corminjoz.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°06-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création d'un APEMS de 24 places impliquant l'engagement de personnel éducatif administratif et d'exploitation supplémentaire à hauteur de 2,4 EPT au 1er août 2017 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'500.- destiné à couvrir les investissements pour les déménagements, le mobilier et le matériel de ladite structure.
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir en une seule fois par la rubrique 715.331 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 715.390 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts (CHF 13'762.-) par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour accueil pour enfants en milieu scolaire et préscolaire (poste 9282.11)
6. de porter au budget ordinaire de la ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement du nouvel APEMS, en tenant compte d'un versement ponctuel de la FAJE, estimé à CHF 51'000.-, pour « aide au démarrage », pour l'année scolaire 2017-2018 ;
7. d'autoriser subséquemment un dépassement de CHF 96'950.- au budget 2017 du chapitre 715 « Accueil parascolaire et réfectoire Fringale », inclus les frais de location pendant 5 mois de la structure scolaire provisoire de Corminjoz à hauteur de CHF 10'800.-, montant à déduire du compte 512.3161 « Locaux scolaires de Corminjoz ».

VOTE : C'est à l'unanimité, moins un avis contraire que les conclusions du préavis sont acceptées.

10. Motions, postulats, interpellations

11. Questions et divers

12. Contre-appel

La séance est levée (heure): 22h30